



Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Calvados

DDFiP du Calvados - 7, bd Bertrand - 14034 Caen Cedex
fo.ddfip14@dgfip.finances.gouv.fr
Permanence : 02.31.38.34.61

Première Organisation Syndicale dans le Calvados

Caen, le 12 juillet 2016

CAP locale du 12 juillet 2016, Liminaire

MUTATIONS du 1^{er} septembre 2016

Monsieur le Président,

La situation des vacances d'emplois est critique dans le département du Calvados. **FO DGFIP** estime que la DGFIP du Calvados est défaillante et n'est plus en capacité d'assurer ses missions et surtout d'assurer la santé de ses agents, tous grades confondus. Un tel constat dans le secteur privé se solderait par une mise en liquidation.

Cette situation n'est ni admissible ni plus longtemps tolérable par les collègues qui subissent au quotidien les conséquences des choix budgétaires du gouvernement et de la DGFIP : souffrance au travail pour de plus en plus d'agents, stress et difficultés grandissantes à effectuer leurs tâches pour tous les agents.

Des renforts en effectifs sont nécessaires, partout, au quotidien. Ce n'est malheureusement pas ce mouvement local, faisant suite au mouvement national, qui permettra une amélioration de la situation individuelle et collective. Par ailleurs, même si les mesures de gestion ne relèvent pas d'une communication obligatoire, leur diffusion à la veille de la CAPL ne permet pas un éclairage pertinent sur la totalité du mouvement, nécessaire à son étude satisfaisante.

FO DGFIP vous alerte notamment et une fois de plus sur la situation dramatique des trésoreries de Saint-Pierre sur Dives et Mézidon.

**Qu'attendez vous Monsieur le Président pour renforcer de manière conséquente et durablement les effectifs?
Qu'attendez vous Monsieur le Président pour alerter la direction générale?**

Les représentants FO-DGFIP n'admettront pas que vous vous retranchiez derrière la décision d'un Ministre. Chacun sait que la fusion de ces deux postes n'était pas la solution, car la solution c'est enfin des bras pour assurer les missions.

Qui porterait la responsabilité si demain un agent devait être touché personnellement ?

Les représentants FO-DGFIP dénoncent le recours massif aux ALD qui sont devenus la variable d'ajustement pour combler de façon non pérenne les vacances d'emplois dans les postes et services.

FO DGFIP rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents :

- une affectation la plus fine possible,
- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste,
- que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est demandé par un agent,

avec, en préalable, l'arrêt des suppressions d'emplois et la création de postes à hauteur des besoins des services.

Avec FO, poursuivons ensemble la conquête de droits nouveaux !

Enfin, **les représentants FO-DGFIP** ne peuvent terminer cette déclaration liminaire sans revenir sur le projet de Loi "Travail" en rappelant que **la Confédération FORCE OUVRIERE** combat ce texte, car il modifie profondément et structurellement le Code du Travail organisant ainsi la casse des droits collectifs et de l'égalité républicaine.

De plus, pour **Force Ouvrière**, il serait illusoire d'imaginer que, dans le cadre du projet de Loi "Travail", seuls les droits et garanties des salariés du privé pourraient être remis en cause, tandis que le Statut Général, les statuts particuliers, et les droits et garanties induites resteraient immuables. Car, dans la Fonction publique les attaques ne sont pas moindres : le lien entre la loi travail et la casse des statuts est évident.

Au-delà de la mise en place de PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) et du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) contre l'avis des syndicats majoritaires, le gouvernement a commandé un rapport sur le temps de travail dans la Fonction Publique.

Les préconisations de ce rapport constituent de nouvelles attaques contre les fonctionnaires et apparaissent surtout destinées à pallier la pénurie d'emplois.

À la DGFIP, le Directeur Général, à l'instar du Premier Ministre, privilégie le passage en force en érigeant en "Lignes directrices" ce qui était jusqu'alors présenté comme des pistes de réflexions. **FO DGFIP**, y est opposé. L'ensemble de ces lignes constitue à la fois une provocation et un plan de liquidation des services de la DGFIP.

Les suppressions d'emplois y sont présentées comme inéluctables tout comme la diminution constante des moyens budgétaires.

Selon le DG, il n'y aurait donc plus d'autre solution que de regrouper, simplifier et restructurer à tout va :

- fusions et suppressions de Trésoreries, SIP, SIE,
- visa en mode industriel des mandats et des titres de recettes dans des centres de services commun (CSC) abusivement dénommés service d'appui au réseau (SAR),
- régionalisation de la programmation du contrôle fiscal, de l'expertise domaniale,
- numérique et centres de contact en lieu et place du service de proximité,
- prélèvement à la source
- et télétravail subi.

Loi Travail, PPCR, RIFSEEP, réformes de structures incessantes à la DGFIP, relèvent d'une même logique d'austérité budgétaire, d'autoritarisme social et de tentative de mise à mort du service public que **FORCE OUVRIERE** combat.

**PRIORITÉ
AUX AGENTS**

